

## PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 19 OCTOBRE 2020

### SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 19 OCTOBRE 2020 en session ordinaire, salle du Conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie PICARD, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Julia SEGUIN. Vote unanime.

**PRESENTS** : Mme PICARD, M. EGLI, Mme TRAMOND, M. PICHON, Mmes MARTIN, ANTONY, M. SERGENT, Mmes SEGUIN, DUCHAINE, MM. RAPOPORT, DAUTRAIX, Mmes REGNAT, JAILLET, MM. GRENET, POUZET, Mmes BATISSE, DE CARVALHO, M. JANIN, Mme BON, MM. ARBRE, BLETY, Mme FERARD, M. TRAPEAU

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. ORSINI, Mme CRETE, M. VEBRET, Mme PIREYRE,  
**ABSENTS** : MM. FRIAUD, MARSAT

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 13 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	29
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	23
NOMBRE DE POUVOIRS :	4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	27

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION GENERALE

Mme PICARD souhaite la bienvenue à M. TRAPEAU suite aux diverses démissions du groupe d'opposition.

M. TRAPEAU souhaite s'investir et apporter sa contribution au sein de ce Conseil. Il a des aspirations et des attentes. Il espère être un conseiller de la construction pour le Ceyrat de demain qu'il affectionne. Ecoute, transparence, pragmatisme, écologie, économie locale, maîtrise budgétaire, sont ses aspirations. Concernant la maison médicale, il attend des solutions alternatives complètes.

Mme le Maire se déclare ravie d'avoir enfin un discours constructif car il y a eu quelques déceptions ces derniers temps.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 juillet 2020. **Adopté à l'unanimité**

2) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 juillet 2020 **Adopté à l'unanimité, par 24 voix pour et 5 abstentions (modifications à apporter)**

Mme FERARD remarque qu'il y a de nombreux manquements et s'en étonne, malgré le fait qu'il y ait eu panne d'enregistrement, car il y a une vingtaine de personnes qui assistent à la séance et prend des notes. Il aurait pu y avoir une mise en commun. Elle propose, afin de gagner du temps que les services envoient un document Word que nous compléterons à la suite.

Mme le Maire estimant que c'est à l'opposition à faire passer ces remarques, Mme BON acquiesçant, c'est cette solution qui est retenue.

La prochaine fois, Mme le Maire signale qu'il sera le bienvenu que les corrections soient envoyées par mail avant la séance.

Mme le Maire rappelle à Mme FERARD qu'elle doit demander la parole avant de s'exprimer.

Mme FERARD précise qu'elle ne pense pas être agressive, elle fait juste mention des manquements

3) Convention avec le VALTOM. **Adopté à l'unanimité**

M. EGLI rapporte.

Mme le Maire demande si le groupe minoritaire a désigné une personne. Mme Bon exprime que la décision est prise : il s'agit de M. Trapeau.

4) Désignation d'un membre de commission municipale suite à une démission. **Adopté à l'unanimité**

M. EGLI rapporte

5) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). **Adopté à la majorité : par 24 voix pour et 5 contre (Mmes BON, FERARD, MM ARBRE, BLETY et TRAPEAU)**

M. EGLI rapporte

Gilles Arbre regrette qu'il n'y ait pas au moins une personne incluse dans l'opposition. Mme Picard répond que c'est ce qui avait été fait lors de l'ancien mandant. M. Arbre et Mme Bon signalent qu'il y avait bien M. Albaret. Mme le Maire a estimé qu'il s'agissait d'un membre de

la majorité initiale de Laurent Masselot. Aucun changement n'aura lieu.

6) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).  
**Adopté à l'unanimité**

M. EGLI rapporte.

Mme le Maire souhaiterait un rapprochement avec Beaumont, ville du canton. A ce jour, aucune avancée cependant.

M. ARBRE explique que le rapprochement avec Royat été destiné à dynamiser le SICAS. Le comité intersyndical, dont faisait partie Mme MARTIN, avait décidé un rapprochement. Les subventions départementales avaient commencé à baisser avant le départ d'Aydat.

Il pense que le Département doit estimer ne pas avoir à financer ce type d'école, d'autant que la Métropole devrait à terme reprendre la compétence, comme le conservatoire et certaines écoles de musique déjà aujourd'hui. Il prend pour exemple un article court dans le journal local dans lequel il était regretté que certaines communes n'aient pas souhaité transférer la compétence. Or, M. ARBRE constate que la question n'a jamais été posée à la Commune.

Le Département souhaite plutôt financer des écoles comme celle de Cébazat.

M. ARBRE s'accorde sur le fait que M. VINOT a contribué à hausser la qualité de l'enseignement.

M. BON déclare qu'Aydat s'est retiré car un professeur y avait créé sa propre école.

M. ARBRE estime que le recrutement

7) Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs. **Adopté à l'unanimité.**

M. EGLI rapporte.

Il est proposé : pour la représentation auprès de la mission locale, M. Jean PICHON, et auprès du SIEG, M. EGLI et Mme PICARD.

Mme BON regrette que M. ORSINI n'ait pas été proposé représentant auprès de la Mission locale en tant qu'adjoint au social. Mme le Maire précise qu'il fallait un représentant conseiller métropolitain, voilà pourquoi M. ORSINI n'a pas été proposé.

8) Convention de mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale entre Clermont Auvergne Métropole et la commune de Ceyrat. **Adopté à l'unanimité**

M. EGLI rapporte.

Mme le Maire estime qu'il s'agit d'un outil intéressant et donne la parole à Mme Sonia HAYEK, DGS. Celle-ci précise qu'une ½ journée de formation a permis de présenter l'outil (la durée avait cependant été malheureusement écourtée d'une journée à ½ journée en raison de l'épidémie de COVID). Il s'agit d'un outil permettant de consulter les fiches des contribuables des différentes taxes mais surtout de réaliser des statistiques permettant de mieux connaître la typologie des contribuables les plus représentés dans les recettes fiscales de la Commune et pouvoir ainsi affiner les perspectives financières.

## **A FINANCES**

1) Mise à disposition d'un agent du SICAS auprès des écoles de Ceyrat – Convention. **Adopté à l'unanimité.**

Mme MARTIN rapporte.

Question de Mme FERARD

Mme le Maire : c'est le seul syndicat intercommunal du département, ce qui pose problème Il y avait à l'origine 3 villes, dont Aydat. Elle a quitté le syndicat ce qui a contribué à baisser la subvention départementale.

La subvention a fortement baissé. M. MASSELOT avait souhaité un rapprochement avec Royat pour des raisons inconnues

Depuis que M. VINOT a pris la direction (également directeur de Royat), les concerts ont gagné en qualité et les enfants vont avec plaisir en cours. Mais Royat ne joue pas le jeu et attire les enfants du SICAS dans son harmonie. Le but est toutefois que chacun y retrouve son compte.

Mme le Maire passe la parole à Annie MARTIN ;

Cette dernière précise que la présidence du SICAS est alternée, Mme THIBAUT a pris la présidence pour Saint Genès Champanelle. Seule Mme Boissonnade va dans les écoles pour enseigner, les autres professeurs ne le demandent pas.

Le nombre d'élèves est stable mais cette année et particulière et nous n'avons pas les éléments à ce jour. Mme le Maire présentera les chiffres au prochain conseil si elle dispose des chiffres.

2) Création d'une prime exceptionnelle tenant compte des sujétions exceptionnelles dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

Elle précise que cette prime concernerait ainsi 30 agents pour un montant total de 6 407,72 euros et serait versée en novembre.

Mme FERARD déclare qu'il est juste et bien de rémunérer les professionnels qui se sont investis durant cette période difficile. Le travail avait été lancé sous l'ancienne mandature, et elle se félicite que cette prime ait été confirmée, et remarque notamment que les élus, M. ARBRE et Mme BON, ont été extrêmement impliqués durant cette crise.

Mme le Maire signale que son équipe et elle-même également tout comme l'équipe opposée, même si certains comme M. MASSELOT ont tenté de l'en empêcher en envoyant la police, et lorsque la solidarité doit s'exprimer, elle doit l'être au-delà des engagements partisans.

Ce n'est pas du tout à la hauteur de l'engagement de Mme BON et M. ARBRE.

Mme le Maire rappelle qu'il faut demander la parole avant de s'exprimer.

3) Modification du tableau des emplois. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte

Mme BON demande sur la promotion interne quelle est l'ancienneté dans la Commune. Mme MARTIN précise qu'il s'agit d'un agent ancien et qui part à la retraite prochainement.

4) Tarifs des accueils de loisirs périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021. **Adopté à l'unanimité**

Mme TRAMOND rapporte.

5) Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement à compter de la rentrée scolaire de septembre

2019 - Amendement à la délibération D19-303 du 17/06/2019. **Adopté à l'unanimité**

Mme TRAMOND rapporte.

M. ARBRE signale qu'il s'agit d'une proposition très intelligente et que cette formule aurait dû être décidée avant mais le cas ne s'était pas présenté. Il remarque que ces dispositifs d'aide aux enfants handicapés sont très intéressants.

6) Garantie d'emprunt OPHIS - Opération "La Boulaie". **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

7) Garantie d'emprunt ASSEMBLIA - Opération "allée des Noyers". **Adopté à l'unanimité**

Annie MARTIN rapporte.

Mme FERARD se félicite qu'ASSEMBLIA (ex Logidome) et l'OPHIS réalisent des opérations sur Ceyrat, et cela démontre qu'Auvergne Habitat n'est donc pas le seul, comme l'avait déclaré Mme le Maire récemment.

Mme le Maire rectifie : elle n'a pas dit qu'Auvergne Habitat était le seul intervenant mais qu'il était le principal, et si Mme FERARD souhaite comparer l'opération de La Beaumière à celle des Noyers ou de la Boulaie, les ceyratois analyseront.

Mme FERARD est d'accord sur le fait que le volume est différent mais cela montre qu'il y a diversité d'intervenants. Mme le Maire répond qu'elle est d'accord en ces termes.

8) Mutualisation de services avec la Métropole - Convention relative à la viabilité hivernale. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte et précise qu'il s'agit d'un renouvellement à l'identique.

9) Mutualisation de services avec la Métropole - Avenant n°1 à la convention "Suppression de la compétence GARAGE". **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

M. ARBRE demande s'il est normal de constater encore le service Garage dans le point suivant au titre de l'année 2020.

Mme MARTIN précise que cette mutualisation est bien encore d'actualité jusque fin 2020.

Mme BON reprend les mentions relatives aux espaces verts : elle souhaite qu'on confirme que la commune est toujours compétente pour ses propres espaces verts, et c'est bien le cas.

M. PICHON précise que pour les espaces verts sur voirie, la Métro en prend une partie, la Commune également et se fait rembourser par la Métropole.

Mme le Maire souligne que rien n'a changé par rapport aux précédentes années.

10) Bilan des mises à disposition auprès de Clermont Auvergne Métropole - Fiches sectorielles 2019-2020. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

11) Financement de l'opération de rénovation de l'avenue Jean-Baptiste Marrou à Ceyrat - Avenant n°1 à la convention financière. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte

Jean PICHON souhaite apporter un élément de compréhension. Les représentants de la Métropole ont qualifié ses travaux de gros aménagements, et généralement c'est l'occasion de mettre les trottoirs aux normes PmR (1m40 minimum de largeur). En même temps, si l'on veut libérer les trottoirs, il aurait fallu enterrer les réseaux électriques. Or, cela aurait pu être fait pour des sommes très acceptables. Aujourd'hui enterrer un poteau coûterait 20 000 euros car il faut rouvrir la voie. Il constate qu'il est dommage de n'avoir pas poussé la réflexion plus loin à l'époque pour rendre les trottoirs complètement PMR. Cette leçon permettra de ne pas reproduire l'erreur ailleurs.

M ARBRE précise que la Métropole avait fait un calcul estimatif et que le montant était vraiment hors de prix par rapport aux moyens mobilisables.

12) Admission de titres en non-valeur. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

13) Subvention exceptionnelle – Aide aux sinistrés de la tempête ALEX

Mme MARTIN rapporte

Mme le Maire précise que la Préfecture a validé le montage. De plus, elle a contacté le Président du Département

M. ARBRE ne pense pas qu'il soit judicieux de verser une aide à ces institutions mais à des associations caritatives. Mme le Maire précise que l'aide ira bien aux sinistrés.

Elle précise que le montant proposé est le suivant :

Le département a voté 100 000 euros, mais il y aura coordination entre communes de la Métropole.

Le point est donc retiré du vote et sera reproposé en décembre. Adopté à l'unanimité

### **Questions orales**

Mme FERARD fait part de la question qu'elle a fait parvenir le 13 octobre 2020 par mail : « je me demandais si vous aviez reçu à nouveau, comme vous vous y étiez engagée en juillet, les professionnels de santé du projet de Maison médicale rue de Montrognon. Je vous prie de bien vouloir nous tenir informés des conclusions de cet échange ».

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas reçu les professionnels de santé pour l'heure mais qu'elle tiendrait informé le conseil municipal des suites de ce dossier. Vous trouverez l'information sur le face-book de la mairie.